

Gouvernement du Québec

Décret 436-2010, 19 mai 2010

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), sur recommandation du ministre du Travail, le gouvernement peut, par décret, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit notamment qu'un tel décret entre en vigueur le jour où il est pris et a effet jusqu'au dépôt d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu;

ATTENDU QUE les municipalités et la régie intermunicipale, les établissements (résidences pour personnes âgées et certains organismes communautaires), les agences de la santé et des services sociaux, les entreprises et l'organisme mandataire de l'État mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail :

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QUE toute nouvelle association, accréditée à compter de l'entrée en vigueur du présent décret à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par une des associations mentionnées à l'annexe, soit soumise à la même obligation.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE

1. Des municipalités et une régie intermunicipale

Ville de Bois-des-Filion	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4492 (FTQ) AM-2001-0666
Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4620 (FTQ) AQ-2000-1205
Municipalité de Duhamel	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4986 (FTQ) AM-2001-1584
Municipalité de Ferme-Neuve	Syndicat international des travailleurs et des travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie, section locale 55 (FTQ) AM-1003-0399
Municipalité de canton d'Harrington	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4852 (FTQ) AM-2000-8625
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633 (FTQ) AQ-1003-2983
Municipalité du village de Pointe-aux-Outardes	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633 (FTQ) AQ-2001-1478
Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (FTQ) AM-2001-1431
Ville de Richmond	Syndicat national des employés de la Ville de Richmond (CSN) AM-2000-1783
Municipalité de paroisse de Saint-Côme	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4979 (FTQ) AM-2001-1496
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 (FTQ) AQ-2001-1591

Municipalité de Saint-Honoré	Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Honoré (CSN) AQ-2001-1425	2863-9839 Québec inc. Manoir Harwood	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-9512
Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4482 (FTQ) AQ-1005-4967	9061-5832 Québec inc. Résidence Le Saint-Rosaire	Syndicat des travailleurs (euses) des résidences d'hébergement Rimouski-Neigette (CSN) AQ-2000-7306
Ville de Thetford Mines	Syndicat des employés municipaux de Thetford Mines (FISA) AQ-2001-1463	9128-6757 Québec inc. Les Jardins Vaudreuil	Union des employés et employées de service, section locale 800 (FTQ) AM-2001-0586

2. Des établissements

CSH L'Oasis Saint-Jean inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2001-1605 AM-2000-8017	9161-0667 Québec inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de l'Estrie (CSN) AM-2000-7453
Groupe Valeo inc. Résidence Valeo Jean XXIII Maison Valeo Jean XXIII	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2001-1481	197-6076 Québec inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de l'Estrie (CSN) AM-2000-9885
La Résidence Rive Soleil inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) AM-2001-1609	2967880 Canada inc. Manoir de Sherbrooke	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de l'Estrie (CSN) AM-1002-4716

Le Marquis de Tracy I

Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ)
AM-2001-1677

3. Des agences de la santé et des services sociaux

Les Habitations Metatransfert

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Métatransfert (CSN)
AQ-2000-6990

Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

Syndicat du personnel professionnel et technique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord (CSQ)
AQ-2001-1600
AQ-2001-1601

Résidence le Marquis de Tracy II 2004 inc.

Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ)
AM-2001-1579

Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (CSQ)
AQ-2001-1574

Résidence JR Lafontaine inc.

Syndicat des Métallos, section locale 7065 (FTQ)
AQ-2001-1611

4. Des entreprises de transport par autobus ou par bateau

Les Résidences Le Monastère
Les Appartements Le Monastère

Syndicat des salariés-ées des Résidences Le Monastère
AM-1002-5387

Autobus Drummondville ltée

Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada, section locale 4511 (FTQ)
AQ-1003-5423

Société en commandite
Sept-Îles
Résidence des Bâtisseurs

Syndicat des Métallos, section locale 7065 (FTQ)
AQ-2001-1327

Sabem SEC	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2001-1501
Société de transport de Laval	Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (CSN) AM-1001-0612
Société de transport de Laval	Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) AM-1001-0591
Société de transport de Laval	Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) AM-1001-0609
Société des traversiers du Québec Traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine	Association des employés (es) des traversiers (Baie-Sainte-Catherine-Tadoussac) AQ-2001-1023
Société des traversiers du Québec Traverse de l'Île-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive	Syndicat canadien des officiers de marine marchande, section locale 9538 (FTQ) AQ-2001-1534
Transcobec (1987) inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Transcobec (CSN) AM-2001-0156
Transdev-Limocar	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôt et autres ouvriers Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-2001-1447

5. Des entreprises de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz ou d'électricité ainsi qu'une entreprise d'emmagasinage de gaz

Services Énergie Brascan inc. Énergie La Lièvre	Fraternité internationale des ouvriers en électricité, section locale 2228 AM-1003-0604
Société en commandite Gaz métro	Syndicat des employés (es) professionnels (les) et de bureau, section locale 463 (CTC) (FTQ) AM-1002-5455

6. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

BFI Canada inc.	Regroupement des travailleuses et travailleuses du Québec AM-2000-7805
Service de rebuts Matrec	Teamsters Québec, local 1999 (FTQ) AQ-1005-4423
Service Matrec inc.	Fraternité indépendante des travailleurs industriels AM-2001-1407
Veolia ES Matières résiduelles inc.	Teamsters Québec, local 1999 (FTQ) AQ-1003-8494

7. Un organisme mandataire de l'État

Institut national de la santé publique du Québec	Syndicat des professionnelles et professionnels de la santé publique de Québec (CSQ) AQ-2001-1484
--	--

53718

Gouvernement du Québec

Décret 437-2010, 19 mai 2010

CONCERNANT la nomination de M^e Robert Côté comme membre et président par intérim du Conseil des services essentiels

ATTENDU QUE l'article 111.0.1 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27) institue le Conseil des services essentiels;

ATTENDU QUE l'article 111.0.2 de ce code prévoit notamment que le Conseil se compose de huit membres dont un président;

ATTENDU QUE l'article 111.0.3 de ce code prévoit que les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement, sur proposition du ministre;

ATTENDU QUE l'article 111.0.6 de ce code prévoit que le gouvernement fixe le traitement ou, s'il y a lieu, les traitements additionnels, les allocations ou les honoraires des membres du Conseil;